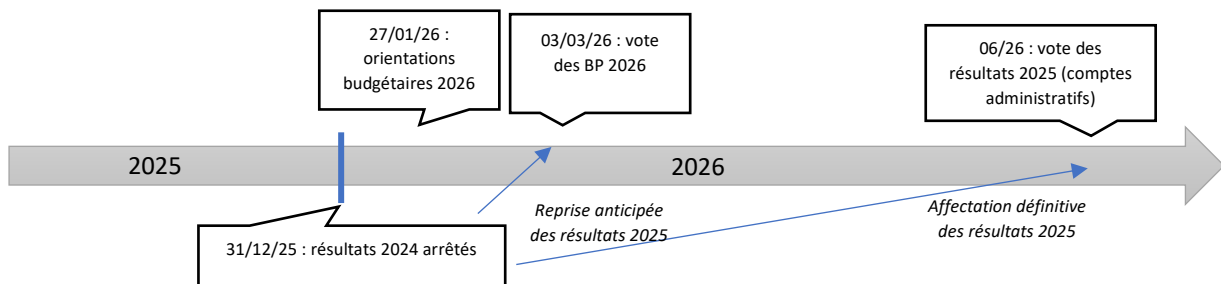


NOTE DE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2026

Suite à la présentation des orientations budgétaires 2026 le 27 janvier 2026, seront proposés au vote au cours de la séance du 03 mars 2026, les budgets primitifs 2026 de la Communauté de Communes (1 budget principal et 12 budgets annexes). Les comptes administratifs 2025, constatant les résultats de l'exercice clos, seront quant à eux votés à une date ultérieure, avant le 30 juin prochain. Toutefois, en absence de vote du compte administratif, le budget primitif peut intégrer provisoirement les résultats estimés à la clôture de l'exercice précédent (reprise anticipée des résultats) ; les résultats devront toutefois être approuvés définitivement lors du vote du compte administratif.

Les budgets primitifs 2026 proposés au vote seront ainsi tous proposés avec une prise en compte des résultats 2025. Le Conseil de Communauté sera donc invité à approuver dans un premier temps la reprise anticipée des résultats 2025, puis dans un second temps le vote des budgets primitifs 2026.



Il est rappelé que depuis 2024, exceptées pour les compétences assainissement collectif et non collectif, les budgets sont votés et exécutés suivant le référentiel comptable et budgétaire M57, en remplacement de la nomenclature M14.

Cette note présente les principales masses de dépenses et recettes, ainsi que les principaux projets et actions, inscrits sur les 13 budgets 2026 de la Communauté de Communes ; les éléments figurent dans le détail en annexes jointes à la notice. Afin de faciliter la lecture, les chiffres présentés ci-après seront arrondis en milliers d'euros ou k€.

I- Budgets primitifs 2026 des Budgets Annexes (12 budgets)

A) Budget Assainissement Collectif

En 2025, le budget assainissement a réalisé 1 546 k€ de dépenses de fonctionnement (+ 45 k€ par rapport à 2024), dont 979 k€ de dépenses réelles (+ 41 k€). Les dépenses ont augmenté sur les reversements aux délégataires (+ 58 k€) avec la nouvelle délégation de service public, et diminué sur les entretiens sur réseaux et ouvrages (- 13 k€). Les reversements aux délégataires représentent la plus grande part des dépenses réelles de fonctionnement (799 k€), le reste des dépenses étant composé de l'entretien des équipements, des charges financières, et refacturations de charges par le budget général.

En recettes, hors excédent reporté, celles-ci ont progressé à 1 855 k€ (1 784 k€ en 2024), dont 1 622 k€ sur les recettes réelles (+ 87 k€), avec la progression des tarifs sur les redevances, les subventions perçues et la collecte de la redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif, pour le compte de l'Agence de l'Eau. Les redevances représentent le premier poste de recettes (1 520 k€) suivi des facturations de PFAC et RFB (66 k€).

L'excédent de la section de fonctionnement a poursuivi sa progression à 1 687 k€.

En investissement, les dépenses d'équipement réalisées en 2025 atteignaient 290 k€, et les remboursements d'emprunts 141 k€. Avec le jeu des opérations d'ordre et la reprise des excédents antérieurs, la section d'investissement clôture avec un déficit de – 13 k€ à fin 2025.

En 2026, les dépenses réelles de fonctionnement sont budgétées pour 1 283 k€, dont 215 k€ d'entretien et réparations sur équipements, 74 k€ de refacturations par le budget général, 885 k€ de rémunérations versées au délégataire, et 74 k€ de reversements de la redevance pour performance des réseaux à l'Agence de l'Eau (neutralisée en recettes). Aux dépenses réelles de fonctionnement, sont ajoutées 1 049 k€ de dépenses d'ordre (virement entre sections et amortissement des immobilisations), venant alimenter la section d'investissement, et portant les dépenses totales de fonctionnement à 2 333 k€ au budget 2026.

En recettes de fonctionnement, 1 650 k€ de recettes réelles sont prévues au budget, dont 1 520 k€ de redevances, à tarifs constants, 75 k€ de PFAC et RFB, et 54 k€ de redevance pour performance des réseaux (neutralisée par un reversement à l'Agence de l'Eau en dépenses). Les recettes de fonctionnement comprendront également les amortissements de subventions, prélevées sur la section d'investissement (193 k€), et la reprise de l'excédent 2025 après affectation en investissement (1 574 k€). Les recettes totales de fonctionnement atteignent ainsi 3 417 k€ au budget 2026, portant la section de fonctionnement en suréquilibre prévisionnel de + 1 085 k€.

En section d'investissement, 1 338 k€ d'investissements sont prévus, dont 303 k€ de restes à réaliser de 2025. Elles seront notamment composées :

- Schéma directeur de l'assainissement (78 k€)
- Etude de géoréférencement des réseaux d'assainissement (55 k€)
- Etudes préalables pour travaux suite aux conclusions du schéma directeur (150 k€)
- De travaux sur réseaux et ouvrages (1 017 k€)

En dépenses d'investissement, seront également inscrits le remboursement du capital des emprunts (130 k€), les amortissements de subventions transférés vers la section de fonctionnement (193 k€), et la reprise du déficit d'investissement 2025 (13 k€), portant les dépenses totales de la section d'investissement à 1 674 k€.

Les recettes d'investissement attendues seront composées des subventions restant à percevoir (204 k€) principalement sur le schéma directeur, des nouvelles subventions attendues sur les travaux et études (309 k€) de l'affectation d'une part du résultat de fonctionnement 2025 en réserves (113 k€), et des prélèvements effectués sur la section de fonctionnement (amortissements et virement entre sections pour 1 048 k€).

B) Budget Service Public Assainissement Non Collectif

En 2025, les dépenses de fonctionnement du service (113 k€) ont augmenté par rapport à 2024 (+ 7 k€), la progression des charges s'expliquant par les subventions exceptionnelles versées pour la réhabilitation des installations (financement par Vendée Eau). Les recettes progressent à 107 k€ (+ 9 k€), avec les aides versées par Vendée Eau et une recette de cession de véhicule. L'excédent de fonctionnement diminue à + 43 k€.

Au budget 2026, 127 k€ de crédits de fonctionnement sont prévus, dont :

- 87 k€ de refacturations de charges par le budget général (dont 81 k€ de personnel)
- 11 k€ de contrôles externalisés à un prestataire
- 8 k€ de reversements d'aides

- 7 k€ de provision pour créances à admettre en non-valeur
- 13 k€ de charges diverses

Les recettes de fonctionnement sont constituées des redevances et contrôles facturés (93 k€) et des aides perçues et à reverser (12 k€). L'excédent de fonctionnement reporté de 2025 est utilisé pour l'équilibrage de la section de fonctionnement, section qui resterait présentée en suréquilibre prévisionnel de + 21 k€ pour 2026.

En investissement, une provision de 3 k€ est inscrite en prévision du renouvellement des matériels. Les ressources d'investissement dégagées (amortissements pour 2 k€, excédent d'investissement reporté 2025 pour 34 k€) couvrent donc les besoins ; la section d'investissement est présentée en suréquilibre prévisionnel de + 33 k€ pour 2026.

C) Budget Aire d'Accueil des Gens du Voyage

Les dépenses de fonctionnement réalisées sur l'aire d'accueil des gens du voyage représentaient 90 k€ à fin 2025, en augmentation (+ 9 k€) par rapport à 2024 ; en raison d'une surconsommation sur le local, les dépenses d'énergie ont augmenté de + 16 k€, mais les dépenses d'enlèvement des ordures ménagères ont reculé de - 3 k€. Les recettes constatées ont atteint 37 k€. Avec la reprise de l'excédent de fonctionnement 2024 (+ 10 k€), une subvention d'équilibre de 40 k€ a été versée par le budget général : la section de fonctionnement a donc clôturé avec un déficit de - 3 k€ à fin 2025.

En 2026, le budget de fonctionnement devrait être stable concernant les dépenses réelles (91 k€), auxquelles d'ajouteraient 1 k€ de dotations aux amortissements. Les dépenses seront principalement constituées du contrat d'externalisation de la gestion de l'aire (43 k€), des dépenses d'énergie (15 k€), d'enlèvement des ordures ménagères (15 k€), et des entretiens et réparations du site (11 k€).

En recettes, celles-ci devraient légèrement progresser à 40 k€ (13 k€ de recettes sur régie, 27 k€ d'aides de la C.A.F.).

Afin de couvrir le fonctionnement propre au budget annexe (92 k€ de dépenses avec amortissements, 40 k€ de recettes réelles) et le déficit de fonctionnement reporté de 2025 (3 k€), une subvention d'équilibre prévisionnelle de 55 k€ serait inscrite au budget.

En investissement, 15 k€ de crédits d'équipements seront prévus au budget (travaux sur réseaux), ainsi que les mouvements liés aux encaissements et restitutions de cautions. Une subvention d'équipement de 13 k€ en provenance du budget général est inscrite en ressources, après déduction des dotations aux amortissements et prise en compte de l'excédent d'investissement 2025.

D) Budget Manoir des Sciences de Réaumur

Les dépenses de fonctionnement ont atteint 207 k€ en 2025, dont 186 k€ en dépenses réelles de fonctionnement ; ces dernières sont en fort recul par rapport à 2024 (- 15 k€). Les recettes propres dégagées (billetterie, principalement) restent stables par rapport à 2024, à 32 k€ ; à noter qu'une recette exceptionnelle de cession de dépendances immobilières a été enregistrée en 2025 pour 10 k€. La subvention d'équilibre en provenance du budget principal a été versée pour 165 k€, en diminution par rapport à 2024, grâce à la cession enregistrée ; la section de fonctionnement constate un léger déficit inférieur à - 1 k€ à fin 2025.

Au budget primitif 2026, 223 k€ de crédits pour dépenses de fonctionnement sont prévus, dont 213 k€ pour les seules dépenses réelles de fonctionnement :

- Les charges à caractère général atteignent 87 k€, soit + 17 k€ par rapport au réalisé 2025, principalement sur les dépenses de gestion du bâtiment, et les animations.

- Les dépenses de personnel progressent modérément de 4 k€ (121 k€), avec les mouvements de personnel enregistrés depuis 2025 (apprenti, ménage), et la poursuite du renforcement du taux de cotisation CNRACL.

En recettes de fonctionnement, les recettes propres resteraient stables à 32 k€. La subvention d'équilibre prévisionnelle du budget général serait estimée à 191 k€, pour l'équilibre de la section de fonctionnement, et le financement des dotations aux amortissements (10 k€).

Quelques investissements sont prévus (23 k€ dont 5 k€ de restes à réaliser reportés de 2025), principalement le renouvellement des matériels. La refonte de la toiture devrait être décalée au-delà de 2026.

Les investissements sont financés grâce à l'excédent d'investissement dégagé sur 2025 (10 k€), les dotations aux amortissements prélevées sur la section de fonctionnement (10 k€), et le FCTVA attendu pour les dépenses réalisées sur le quatrième trimestre 2025 (3 k€).

E) Budget Centre Culturel de l'Echiquier

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 de l'Echiquier ont atteint 975 k€ en 2025, soit un niveau similaire à 2024 (976 k€) :

- Les charges à caractère général ont diminué de - 14 k€ (554 k€ en 2025) : les évolutions sont notamment de + 25 k€ sur les dépenses d'achats de spectacles (250 k€ en 2025), - 25 k€ sur les dépenses de location de matériel (66 k€ en 2025, l'année 2024 ayant été marquée par une panne de matériels), - 11 k€ sur les frais de réception (12 k€ en 2025), stabilité sur les consommations énergétiques (60 k€ en 2025)
- Les dépenses de personnel augmentent de + 13 k€ (418 k€)

Les recettes propres dégagées par le Centre Culturel ont atteint 278 k€ (dont 254 k€ de ventes), en diminution de - 32 k€ par rapport à 2024, les recettes de vente étant moins importantes.

Le budget général a versé une subvention d'équilibre de 750 k€, finançant le fonctionnement courant (976 k€ de dépenses réelles et 278 k€ de recettes réelles) et les dotations aux amortissement (68 k€). Après prise en compte de l'excédent reporté de 2024 (+ 8 k€), la section de fonctionnement a cependant clôturé l'exercice 2025 avec un déficit de - 6 k€.

Au budget 2026, la section de fonctionnement comprendra 917 k€ de crédits en dépenses réelles de fonctionnement (- 58 k€ par rapport à 2025) :

- 489 k€ en charges à caractère général (- 64 k€) : la programmation culturelle, qui a diminué dès la saison en cours (effet sur les premiers mois de 2026), devrait être réduite davantage sur la prochaine saison (fin 2026). Les dépenses d'achats de spectacles devraient ainsi fortement diminuer (- 73 k€), ainsi que les dépenses de location de matériel.
- 419 k€ en charges de personnel (stable par rapport à 2025) : les mouvements enregistrés sur les effectifs en 2025 et ceux attendus en 2026 ne devraient pas entraîner d'évolution significative des dépenses de personnel ; les évolutions réglementaires (renforcement du taux CNRACL, effet des carrières) devraient être compensées par la réduction des dépenses d'apprentissage et des heures supplémentaires sur l'activité cinéma.
- 2 k€ sur les intérêts d'emprunts
- 7 k€ sur les charges spécifiques (ex-charges exceptionnelles)

Aux dépenses réelles, seront ajoutés 83 k€ de dépenses d'ordre (amortissements et virement entre sections) transférés en section d'investissement, et la reprise du déficit de fonctionnement 2025 pour 6 k€.

Les dépenses totales de fonctionnement atteindront ainsi 1 006 k€ pour 2026.

Les recettes de fonctionnement inscrites au budget sont équivalentes (1 006 k€) et seront composées :

- 218 k€ de ventes, en retrait (- 36 k€), avec la diminution de la programmation sur la saison 2025-2026 en cours et la prochaine saison 2026-2027.
- 10 k€ de refacturations de charges de personnel (temps ménage) vers le Manoir
- 7 k€ de recettes de locations de salle
- 772 k€ de subvention d'équilibre prévisionnelle du budget principal (+ 22 k€) qui reste toutefois dans un niveau similaire aux deux années précédentes.

En section d'investissement, 172 k€ de dépenses d'équipement sont prévues, dont 75 k€ de restes à réaliser sur l'installation de la gestion technique centralisée (GTC), et 35 k€ de maîtrise d'œuvre pour la toiture du bâtiment.

Le remboursement du capital des emprunts (70 k€) est également inscrit, portant la section d'investissement à 243 k€ de crédits pour 2026.

En ressources d'investissement, en plus des opérations d'ordre (amortissement et virement : 83 k€) qui viennent financer le remboursement des emprunts et le besoin de financement issu de 2025, les financements proviendront de l'excédent d'investissement généré en 2025 (39 k€), d'une subvention du SYDEV pour l'installation de la GTC (30 k€), et par une subvention d'équipement prévisionnelle en provenance du budget général (90 k€).

F) Budget Centre Aquatique

L'année 2025 a été marquée par une période de fermeture pour l'établissement, dans le cadre des travaux de renouvellement de la toiture.

En conséquence, le niveau d'exécution des dépenses et des recettes est en net retrait par rapport à 2024 : 798 k€ de dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2025 (- 137 k€ par rapport à 2024) et 241 k€ de recettes réelles de fonctionnement avant subvention d'équilibre (- 140 k€ par rapport à 2024). La subvention d'équilibre a été exécutée à hauteur de 610 k€. La section de fonctionnement a clôturé avec un excédent de + 77 k€, excédent toutefois relatif, dans la mesure où les dotations aux amortissements (dépenses d'ordre) n'ont pu être exécutées faute de crédits budgétaires suffisants ; en intégrant les amortissements qui auraient dû être exécutés, la section de fonctionnement aurait clôturé 2025 avec un excédent de + 12 k€.

En section d'investissement, l'année 2025 a été marquée par les travaux de renouvellement de la toiture (392 k€ hors maîtrise d'œuvre) ; en dépit de l'absence d'amortissements, la section d'investissement demeure excédentaire à hauteur de + 218 k€ en 2025 (ou + 283 k€ si l'on tient compte des amortissements qui auraient dû être pratiqués).

Le budget 2026 tient compte de la réouverture de l'équipement sur 12 mois complets.

La progression des dépenses réelles de fonctionnement demeure toutefois maîtrisée à 843 k€ (+ 45 k€ par rapport au réalisé 2024) grâce à une maîtrise des charges sur l'énergie (optimisation de la température et de l'occupation des bassins, reconstitution du stock de bois moins élevée que les

années précédentes) et les dépenses de personnel (optimisation des postes). Les principaux postes budgétés sur 2026 sont :

- Les dépenses d'énergie (électricité, gaz, bois) : 193 k€ (- 12 k€ par rapport à 2025)
- La maintenance et les réparations sur le bâtiment : 90 k€ (+ 22 k€)
- Les dépenses de personnel : 454 k€ (+ 19 k€)

Une forte dynamique est attendue sur les recettes de fonctionnement : 324 k€ en 2026 (+ 83 k€ par rapport au réalisé 2025), principalement sur la billetterie avec la réouverture de l'équipement (308 k€, + 101 k€). Celles-ci tablent sur l'hypothèse d'une augmentation des tarifs de + 5 % à compter du 1^{er} juillet 2026 (les tarifs étant inchangés depuis 2 ans).

Après prise en compte des recettes propres dégagées (324 k€), et de l'excédent de fonctionnement reporté de 2025 (+ 77 k€), le financement des dépenses réelles de fonctionnement (843 k€) et d'amortissements (126 k€ : années 2025 et 2026), reposera sur le versement d'une subvention d'équilibre prévisionnelle estimée à 566 k€, soit le niveau constaté en 2023 et 2024.

En section d'investissement, 242 k€ de travaux, études et matériels sont inscrits : y figurent le solde de la maîtrise d'œuvre du remplacement de toiture (18 k€), une étude pour des ombrières solaires (15 k€), les travaux acoustiques suite aux travaux de toiture (100 k€), les travaux divers sur bâtiment (67 k€) et les achats de matériels (42 k€). Le budget prévoit également un deuxième remboursement sur la subvention d'équipement versée en 2018 par le budget général, en vue de financer les travaux d'extension-réhabilitation du Centre (100 k€) : les financements dégagés après livraison des travaux (subventions complémentaires) ont en effet permis de constituer un excédent d'investissement conséquent.

Les investissements seront financés par le FCTVA attendu sur les travaux de fin 2025 (43 k€), les dotations aux amortissements (126 k€), le solde de la subvention DETR sur les travaux de toiture (63 k€), et sur l'utilisation de l'excédent d'investissement 2025.

La section d'investissement devrait toutefois conserver un excédent prévisionnel de 108 k€ au budget 2026.

G) Budget Immobilier d'entreprise

Le budget Immobilier d'entreprise retrace les locations et mises à disposition de bâtiments à vocation économique.

En 2025, les produits locatifs ont fortement progressé à 404 k€ (+ 104 k€), principalement sur le site MECABOR (+ 95 k€ : loyer pris en compte sur une année entière) et sur les locaux de la zone de l'Epaud (+ 12 k€). Deux cessions importantes ont également été enregistrées (555 k€ + 180 k€). Les refacturations de taxes foncières ont atteint 16 k€. Les recettes réelles de fonctionnement atteignent ainsi 1 155 k€ ; corrigées des recettes de cessions, les recettes courantes sont de 420 k€.

Ces recettes couvrent les dépenses réelles de fonctionnement (96 k€) qui diminuent légèrement par rapport à 2024, le capital des emprunts remboursés (8 k€), et les investissements réalisés (189 k€, dont 166 k€ sur les travaux et maîtrise d'œuvre sur les bureaux de l'Epaud).

A fin 2025, le budget Immobilier d'Entreprise reste déficitaire, en attente de l'encaissement de l'emprunt d'1,35 millions d'euros en 2026 ; le déficit global d'exécution est cependant passé de - 1 016 k€ à fin 2024 à - 105 k€ à fin 2025, grâce aux cessions enregistrées et à la capacité d'autofinancement dégagée.

Sur 2026, le budget primitif prévoit 512 k€ de crédits de fonctionnement (225 k€ pour les seules dépenses réelles) :

- 160 k€ en charges à caractère général contre 96 k€ en 2025 : les charges progresseraient notamment sur les réparations sur bâtiments (+ 22 k€ soit 29 k€) et terrains (+ 8 k€), les assurances (+ 4 k€ soit 39 k€), et les dépenses d'énergie (+ 6 k€ soit 17 k€).
- 20 k€ de refacturation de charges de personnel par le budget général (développement économique)
- 25 k€ de charges financières (+ 25 k€) en prévision de la mobilisation des fonds du nouvel emprunt début mars 2026, le deuxième emprunt s'interrompant en début d'année.
- 20 k€ d'admissions en non-valeurs
- 287 k€ d'opérations d'ordre (150 k€ d'amortissements, 137 k€ de virement entre sections)

En recettes de fonctionnement, 304 k€ de loyers sont attendus (- 99 k€), les loyers diminuant avec le départ de locataires et avec les cessions enregistrées en fin d'année, et 9 k€ de refacturation de charges locatives (taxes foncières). Les amortissements de subventions (22 k€), et la reprise de l'excédent de fonctionnement 2025 (176 k€) viennent équilibrer la section de fonctionnement.

En section d'investissement sur 2026, 1 898 k€ de crédits sont inscrits :

- 1 492 k€ de dépenses d'équipement : 182 k€ de travaux et maîtrise d'œuvre restant à réaliser sur les bureaux de l'Epaud, 140 k€ de travaux sur le bâtiment de Tallud-Sainte-Gemme, 641 k€ de travaux sur la Manufacture de proximité, et 440 k€ de provision pour une acquisition d'un bâtiment sur la zone de Montifaut.
- 282 k€ de déficit d'investissement reporté de 2025
- 22 k€ d'amortissements de subventions (opération d'ordre)
- 58 k€ de remboursement d'emprunts
- 45 k€ de restitution de caution sur le bâtiment Mecabor

La section d'investissement sera financée grâce aux prélèvements sur la section de fonctionnement (virement et amortissements) pour 287 k€, les recettes de ventes à terme (31 k€), les subventions attendues sur les travaux des bureaux de l'Epaud (181 k€) et sur le bâtiment de Tallud-Sainte-Gemme (50 k€), et sur la mobilisation de l'emprunt (1 350 k€) voté en fin d'année 2025. Il est précisé que des subventions ont été demandées pour les travaux de réhabilitation du bâtiment de la Manufacture de proximité (non inscrites, pour le moment, au budget).

H) Budgets annexes de zones d'activités (5 budgets)

5 budgets retracent les opérations d'aménagement et de commercialisation de l'ensemble des zones d'activités du territoire : ZA La Blauderie, ZA du Fief Roland, ZA de Montifaut, ZA du Parc d'Activités de la Gare, Autres ZA.

Les frais d'aménagement sur les budgets annexes de zones d'activités, de la même manière que pour les lotissements, sont retracés en dépenses de fonctionnement ; des opérations comptables de stocks viennent ensuite alimenter la section d'investissement, en fin d'exercice.

En 2025, ont été réalisées 96 k€ de dépenses d'aménagement (entretien, travaux, études), principalement sur le budget annexe autres zones d'activités (37 k€ sur les Bourgeries, 21 k€ sur

l'Epaud, 17 k€ sur la Meilleraie-Tillay). Ces réalisations n'intègrent pas les acquisitions foncières signées sous compromis fin 2025 (donc décalées au budget 2026). L'annuité des emprunts remboursés atteignait 29 k€.

En 2025, 13 k€ de ventes de terrains ont été réalisées (zone de Richebonne), et une subvention pour l'étude du réseau de chaleur sur la zone de Montifaut a été perçue pour 24 k€. Afin de financer une partie des travaux, et l'acquisition foncière à venir sur la zone de Montifaut, 90 k€ de subventions d'équilibre ont été versées aux budgets annexes de zones d'activités.

Les zones d'activités ont clôturé l'exercice avec un excédent consolidé (fonctionnement + investissement) de 82 k€ à fin 2025, d'un niveau similaire à fin 2024 (+ 3 k€).

Pour l'année 2026, en ne tenant compte que des dépenses réelles d'aménagement, sont prévus sur les 5 budgets annexes de zones concernés (567 k€) :

- Acquisitions foncières (157 k€) : 127 k€ sur la zone de Montifaut (cf. Conseil de Communauté du 16 décembre 2025), et 30 k€ pour la zone de Montournais
- Etudes et maîtrise d'œuvre (192 k€) : 70 k€ sur la zone de Montifaut, 100 k€ sur la zone de l'Epaud, 20 k€ sur la zone des Bourgeries
- En travaux (218 k€) : 62 k€ sur la première tranche de requalification de la zone de Montifaut (+ 20 k€ de signalétique), 70 k€ de travaux de bâches incendie, 66 k€ d'entretiens et réparations diverses sur l'ensemble des zones

Sont également prévues en dépenses les annuités des emprunts à rembourser (7 k€), dont la dernière échéance interviendra début 2026.

Concernant les recettes attendues (391 k€) :

- 30 k€ de cession de terrains sur la zone du Fief Roland
- 103 k€ de cession sur la zone de Montifaut
- 165 k€ de cession sur le Parc d'activités de la Gare
- 53 k€ de cession sur la zone de Saint-Mesmin
- 40 k€ de cession sur la zone de l'Epaud

Après reprise des excédents et déficits constatés en 2025 sur les 5 budgets annexes (excédent consolidé de 82 k€), le besoin en subventions d'équilibre provenant du budget général serait estimé à 279 k€ sur 3 budgets annexes, et la restitution prévisionnelle d'excédents vers le budget général serait estimée à 98 k€ pour 2 budgets annexes

- Subvention prévisionnelle de 11 k€ sur la ZA Blauderie
- Subvention prévisionnelle de 62 k€ sur la ZA de Montifaut (travaux de requalification de la zone)
- Subvention prévisionnelle de 206 k€ sur les autres zones d'activités (acquisitions foncières, bâches incendie, maîtrise d'œuvre de requalification de la zone de l'Epaud)
- Restitution d'excédent de – 82 k€ vers le budget principal sur le parc d'activités de la Gare
- Restitution d'excédent de – 16 k€ vers le budget principal sur la ZA du Fief Roland

A noter, concernant le parc d'activités de la Gare, que ce budget annexe pourrait être clôturé ; outre le remboursement de l'excédent de fonctionnement mentionné, vers le budget général, l'avance financière (prêt) consentie par le budget général, en section d'investissement, pourrait également être restituée au budget général à l'issue de l'exercice (soit 80 k€).

II- Budget primitif 2026 du Budget Général

Pour rappel, le rapport d'orientations budgétaires 2026, présenté au Conseil de Communauté le 27 janvier dernier, présentait un projet de budget 2026 tenant compte des effets attendus du projet de loi de finances initial 2026 sur l'évolution des dépenses et recettes de la Communauté de Communes sur 2026 et les années suivantes. Figuraient dans les principales hypothèses de cette première version de budget :

- L'entrée de la Communauté de Communes dans le dispositif de lissage conjoncturel (DILICO), pour un impact estimé à 2 % de ses recettes réelles de fonctionnement nettes d'atténuations de produits (niveau 2024) ;
- La diminution de la compensation versée au titre des réductions de bases des établissements industriels à hauteur de 25 % du niveau 2025 ;
- Le décalage en année N+1 des attributions du fonds de compensation sur la TVA (FCTVA) pour les dépenses d'investissement réalisées ;
- Le gel des fractions de TVA attribuées dans le cadre des suppressions de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la CVAE

Les discussions autour du vote de la Loi de Finances 2026 étant en cours lors de la rédaction du rapport d'orientations budgétaires, il a toutefois été présenté au Conseil de Communauté deux hypothèses venant minorer les effets du PLF initial, au regard des amendements proposés par le parlement :

- DILICO recentré aux EPCI dont l'indice synthétique de prélèvement dépasse 1,10 (soient les conditions appliquées pour le DILICO 2025), ayant pour conséquence de ne plus concerner la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, soit - 190 k€ de dépenses (chapitre 014 des atténuations de produits)
- Diminution de la compensation sur les réductions de bases des établissements industriels de - 19,3 %, mais diminution plafonnée à 2 % des recettes réelles de fonctionnement nettes d'atténuations de produits (niveau 2024), soit une réduction de l'impact de cette mesure à hauteur de + 242 k€ sur les recettes (chapitre 74 des dotations).

Ces deux hypothèses ayant été confirmées par le vote de la loi de finances 2026 avec les amendements parlementaires apportés, le budget primitif 2026 proposé au vote le 03 mars, tiendra compte de ces évolutions.

De plus, quelques ajustements complémentaires sont proposés par rapport à la première version de budget présentée lors du DOB, dont principalement :

- L'ajout de 24 k€ de dépenses de réparations sur bâtiments (chapitre 011 des charges à caractère général) compensé par une recette d'indemnisation assurantielle de même montant (chapitre 75 des autres produits de gestion courante) ; cela correspond à un sinistre intervenu sur la maison de santé de Pouzauges à l'été 2025, dans le cadre des travaux d'extension.
- La prévision budgétaire en dépenses (chapitre 65 des autres charges de gestion courante) et en recettes (chapitre 731 des impositions directes) du reversement et de la perception de la taxe d'exploitation des infrastructures de transport de longue distance pour 36 k€.
- Une reprise sur la provision constituée pour les jours épargnés sur les comptes-épargne-temps des agents pour 11 k€ en recettes (chapitre 78), les jours placés ayant diminué par rapport à fin 2024.

D'autre part, il sera présenté, dans les pages suivantes, la situation budgétaire arrêtée sur 2025, en dépenses et en recettes réelles de fonctionnement, et les prévisions budgétaires 2026 corrigées de ces éléments.

A) Section de fonctionnement

Le rapport d'orientations budgétaires évaluait la CAF nette avec mouvements sur provisions (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement – emprunts) pour 2025 à 1 238 k€ ; après clôture des comptes courant février, la CAF nette serait de 1 463 k€. Les écarts rencontrés (+ 225 k€ d'autofinancement complémentaire), non connus lors de la rédaction du ROB, portent sur :

- Un niveau de consommation des crédits plus faible qu'attendu en dépenses sur 2025 (- 109 k€ par rapport aux prévisions initiales, soit un écart de - 0,8 %). Les réalisations sont conformes sur les charges à caractère général (+ 5 k€) et les charges de personnel (- 8 k€), mais sont nettement moins importantes qu'escompté sur le chapitre des autres charges de gestion courante : la subvention d'équilibre versée au Centre Aquatique est inférieure de - 40 k€ par rapport au montant voté, et les subventions restant à verser pour les paiements sur services environnementaux pour l'année 2025 sont inférieures de - 71 k€ (la recette associée est également en diminution équivalente ; voir ci-après).
- Des recettes réelles de fonctionnement en progression plus importante par rapport à la projection du ROB (+ 116 k€, soit un écart de + 0,8 %). La dynamique a été plus marquée que prévu sur :
 - o les remboursements sur rémunérations du personnel (chapitre 013 : + 20 k€)
 - o les produits fiscaux (chapitres 73 et 731 : + 21 k€, dont 36 k€ liés à la perception de la taxe sur les infrastructures de transport de longue distance, non anticipée)
 - o les subventions perçues par les Pôles pour + 27 k€ : + 44 k€ sur le Service aux Familles, + 26 k€ sur le financement du poste Petites Villes de Demain, - 71 k€ sur les paiements sur services environnementaux (avec la diminution des dépenses associées ; voir ci-avant), + 9 k€ sur les autres actions environnementales, et + 9 k€ sur le financement du poste de chargé de mission PCAET
 - o les autres produits de gestion courante (chapitre 75) pour + 50 k€, avec les indemnités assurantielles (27 k€) et l'attribution d'un fonds relatif aux quotas d'émission de gaz à effet de serre pour les EPCI (20 k€), recettes non connues lors de l'établissement du ROB.

Pour le BP 2026, après prise en compte des quelques inscriptions budgétaires complémentaires ci-avant décrites, les objectifs d'autofinancement 2026 demeurent atteints. En effet, en conservant les hypothèses de CAF 2026, évoquées dans le ROB, soit un taux de réalisation d'environ 97 % sur les dépenses de fonctionnement, et d'environ 100 % pour les recettes réelles de fonctionnement, la CAF nette anticipée pour 2025 serait de 865 k€ (conforme au scénario de PLF « allégé » des mesures DILICO et de la réduction de la compensation sur les bases des établissements industriels, présenté lors du ROB) :

En milliers d'euros ou k€ :

	Orientations budgétaires 2025 (27/01/2026)		Budget primitif 2026 (03/03/2026)	
	Projection 2025	Orientation 2026	Réalisé 2025	Budget 2026
Chapitre 011 Charges à caractère général	1 338	1 679	1 343	1 704
Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés	2 931	3 115	2 923	3 115
Chapitre 014 Atténuations de produits	5 254	5 435	5 254	5 245
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	3 873	4 212	3 765	4 268
Chapitre 66 Charges financières	22	38	22	38
Chapitre 67 Charges spécifiques	2	5	3	5
Chapitre 68 Dotations aux provisions	11		11	
Sous-total (budget 2026)		14 485	Sous-total (budget 2026)	14 376
Dépenses réelles de fonctionnement	13 431	14 149	13 322	14 018
		Avec environ 97 % de taux de réalisation sur 2026	Réel	Avec environ 97 % de taux de réalisation sur 2026

	Orientations budgétaires 2025 (27/01/2026)		Budget primitif 2026 (03/03/2026)	
	Projection 2025	Orientation 2026	Réalisé 2025	Budget 2026
Chapitre 013 Atténuations de charges	56	45	76	45
Chapitre 70 Produits des service, domaine, et ventes diverses	2 129	2 234	2 127	2 235
Chap 73+731 Impôts et taxes / impositions directes	8 642	8 593	8 663	8 629
Chapitre 74 Dotations et participations	3 843	3 673	3 870	3 915
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	316	417	366	435
Chapitre 76 Produits financiers		3		3
Chapitre 77 Produits spécifiques	19	5	19	5
Chapitre 78 Reprises sur provisions semi-budgétaires				11
Sous-total (budget 2026)		14 970	Sous-total (budget 2026)	15 278
Recettes réelles de fonctionnement	15 005	14 955	15 121	15 262
		Avec environ 100 % de taux de réalisation sur 2025	Réel	Avec environ 100 % de taux de réalisation sur 2026

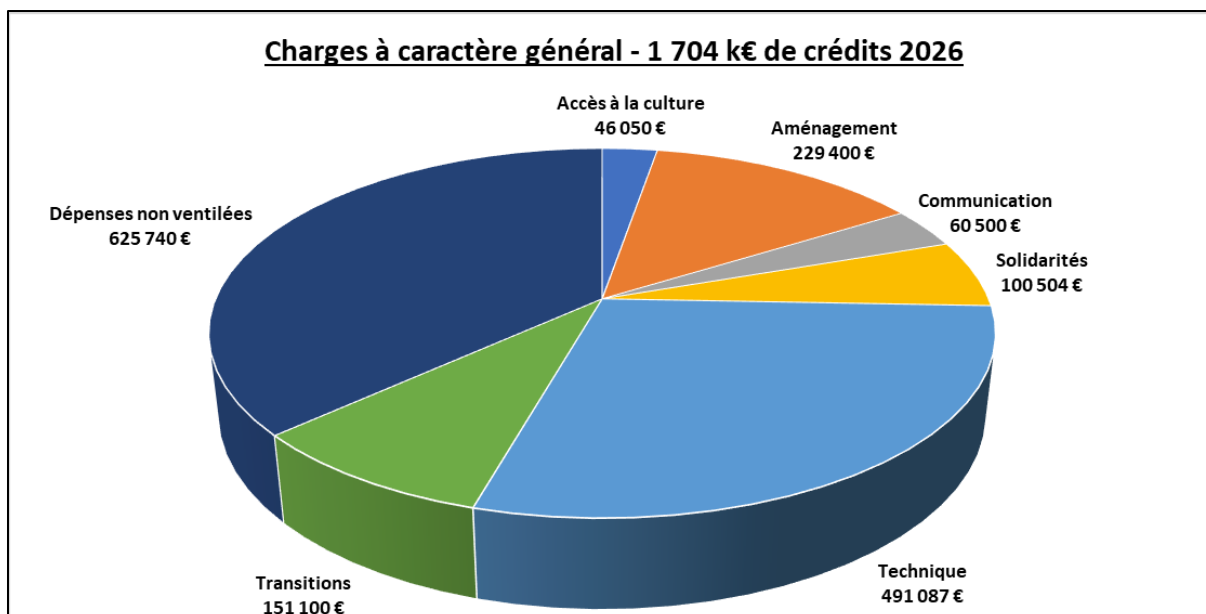
	Orientations budgétaires 2025 (27/01/2026)		Budget primitif 2026 (03/03/2026)	
	Projection 2025	Orientation 2026	Réalisé 2025	Budget 2026
Capacité d'autofinancement brute	1 574	806	1 799	1 244
- Remboursement du capital des emprunts	-336	-379	-336	-379
Capacité d'autofinancement nette	1 238	427	1 463	865

CAF nette incluant les mouvements sur provisions

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2026 sont de 14,38 millions d'euros (16,10 millions d'euros de dépenses totales de fonctionnement après intégration des amortissements et virements entre sections venant financer la section d'investissement).

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont de 1 704 k€ contre 1 659 k€ au budget 2025 (1 343 k€ en réalisations) ; elles se décomposent comme suit :



- Les dépenses liées à la culture (46 k€, inchangé par rapport au ROB) portent sur la Lecture Publique (les dépenses liées aux autres équipements culturels étant centralisées sur d'autres budgets annexes : Echiquier et Manoir).
- Les dépenses concernant l'aménagement du territoire (229 k€, conforme au ROB) portent notamment sur la prestation de suivi du Pacte Territorial pour 161 k€, et les actions liées au développement économique (41 k€) et d'instruction du droit des sols (15 k€)
- Le budget communication (60 k€, avec une légère modification de + 300 € par rapport au ROB) comprend la mise en œuvre des actions de communication (notamment les publications communautaires) et l'organisation de la cérémonie des vœux.
- Les dépenses relatives aux solidarités (100 k€, inchangé par rapport au ROB), concernent le Service aux Familles (74 k€), le projet Ecl'Or (7 k€), les actions de prévention seniors (11 k€), et les actions relatives au contrat local de santé (7 k€)
- Les charges liées aux bâtiments et au matériel technique (491 k€, +23 k€ par rapport au ROB), sont composées des fluides (97 k€), des fournitures pour réparations et entretien des bâtiments (41 k€), les réparations et maintenances externalisées sur les bâtiments et équipements (141 k€ ; + 24 k€ par rapport au ROB dans le cadre des réparations suite au sinistre intervenu en 2025 sur la maison de santé), l'entretien ménager des maisons de santé (38 k€), les coûts de fonctionnement des véhicules (25 k€), et les autres charges afférentes aux bâtiments : taxes foncières (30 k€), télécommunications (23 k€), locations de bâtiments (29 k€)
- Les interventions relatives aux transitions (151 k€, + 1 k€ par rapport au ROB) comprendront les actions et dispositifs suivants : Atlas de la biodiversité (51 k€), plans de gestion et charte forestière (30 k€), Projet alimentaire de territoire (9 k€), Mobilités (25 k€), accompagnements Paiements pour services environnementaux (17 k€), PCAET (10 k€)
- Les dépenses non ventilées (626 k€, + 1.5 k€ par rapport au ROB) correspondent principalement aux dépenses d'administration générale, notamment les charges courantes liées à l'administration de la collectivité au sein de la Maison de l'Intercommunalité (fournitures 17 k€, maintenance informatique 80 k€, affranchissement 14 k€). S'y ajoutent

également les charges non ventilables sur les autres domaines d'intervention de la collectivité (assurances 44 k€, formations 22 k€, conseil juridique et en finances locales 55 k€, élaboration du projet de territoire 30 k€, données GéoVendée 21 k€, Collège des Transitions Sociétales 15 k€, fourrière 15 k€), le coût du transport scolaire vers le Manoir, l'Echiquier et le Centre Aquatique (47 k€), ainsi que la mise en œuvre du diagnostic de géoréférencement des eaux pluviales, pour le compte des Communes (190 k€)

Les charges de personnel (chapitre 012) sont budgétées pour **3 115 k€** sur 2026 (conforme au ROB), en augmentation de 192 k€ par rapport au réalisé 2024 (+ 121 k€ par rapport au budget 2025).

Les dépenses évolueraient au regard :

- des évolutions réglementaires (2^{ème} phase du renforcement du taux de cotisations retraite CNRACL pour + 33 k€, participation obligatoire des employeurs publics à la complémentaire santé des agents pour + 5 k€)
- des évolutions liées à la carrière des agents (effet glissement-vieillesse technicité pour 1,5 % soit + 43 k€)
- de la création de postes, ou de la prise en compte des postes créés en année pleine sur 2026 (urbanisme et prévention jeunesse) pour + 59 k€
- d'une provision pour imprévus correspondant à 1 % des charges (29 k€)

L'enveloppe des subventions versées est fixée à **1 132 k€** pour 2026 (+ 2 k€ par rapport au ROB) :

Enveloppe thématique	Voté 2025	Enveloppes 2026
Solidarités	153 146 €	154 000 €
Culture-Patrimoine	22 498 €	26 500 €
Développement économique	23 994 €	48 000 €
Développement économique - Manufacture de proximité	40 000 €	90 000 €
Environnement - Assainissement autonome	72 491 €	70 000 €
Transitions GDON	47 000 €	47 500 €
Transitions CPIE	61 330 €	70 000 €
Transitions - PSE	102 917 €	170 586 €
Transitions - autres		5 000 €
Transitions - subventions Vélos à Assistance Electrique		10 000 €
Habitat – PTREH	-3 000 €	
Habitat - Pacte Territorial	137 513 €	150 000 €
Habitat - PLH		5 600 €
Sport	55 424 €	60 000 €
Tourisme	205 687 €	210 000 €
Divers	10 642 €	15 000 €
TOTAL	929 642 €	1 132 186 €

Les subventions aux Budgets Annexes et au C.I.A.S. sont estimées à **2 372 k€** (+ 13 k€ par rapport au ROB). Par reprise des résultats 2025, les montants prévisionnels suivants seraient ainsi inscrits au budget primitif 2026 du budget général, et donc des budgets annexes concernés (voir partie I de la présente note) :

	Budget 2025	Réalisé 2025	Budget primitif 2026
Déficit des budgets annexes (65821)	1 641 558,08 €	1 045 000,00 €	1 297 722,17 €
Centre Culturel de l'Echiquier	829 657,52 €	750 000,00 €	771 874,57 €
Manoir de Réaumur	198 509,00 €	165 000,00 €	191 486,94 €
Aire d'Accueil des Gens du Voyage	40 300,58 €	40 000,00 €	54 950,78 €
Immobilier d'entreprise			
Zone de la Blauderie	8 795,18 €		11 035,10 €
Zone du Fief Roland	42 919,13 €		
Zone de Montifaut	331 065,56 €	65 000,00 €	61 996,34 €
Parc d'activités de la gare			
Autres zones d'activités	190 311,11 €	25 000,00 €	206 378,44 €
Autres établissements publics locaux (657381)	1 204 372,31 €	1 115 000,00 €	1 074 212,24 €
Centre Aquatique	656 062,34 €	610 000,00 €	566 442,84 €
C.I.A.S. du Pays de Pouzauges	548 309,97 €	505 000,00 €	507 769,40 €
TOTAL SUBVENTIONS D'EQUILIBRE	2 845 930,39 €	2 160 000,00 €	2 371 934,41 €

De réalisé 2025 à budget 2026, les enveloppes de subventions augmenteraient de + 211 k€, soit + 189 k€ sur les zones d'activités économiques (requalifications des zones de Montifaut et de l'Epau notamment), + 26 k€ vers le Manoir, + 22 k€ vers l'Echiquier, + 15 k€ vers l'aire d'accueil des gens du voyage, + 2 k€ vers le C.I.A.S., et diminueraient de - 44 k€ sur le Centre Aquatique avec la réouverture de l'équipement en année complète.

Rappelons que les subventions d'équilibre sont généralement exécutées en fin d'exercice, après décision du Conseil de Communauté.

Les autres dépenses de fonctionnement (chapitre 65 hors subventions, chapitre 014, 66, 67) portent essentiellement sur les dépenses dites « obligatoires » ou issues d'engagements de la collectivité, pour **6 052 k€** (42 % des dépenses réelles) ; elles sont inférieures de - 150 k€ par rapport au ROB, avec l'absence de prélèvement DILICO (- 190 k€), et la mise en œuvre du reversement de la taxe d'exploitation des infrastructures de transport de longue distance (+ 36 k€) aux Communes, éléments non connus lors de l'établissement du document.

Celles-ci sont principalement constituées des attributions de compensation versées à 9 communes (2 858 k€), du reversement de la REOM au SYCLEA (ex-SCOM Est-Vendéen) figurant également en recettes (1 950 k€), des contributions au SDIS et aux syndicats (546 k€), des prélèvements sur recettes fiscales (437 k€), et de l'enveloppe indemnitaire (121 k€). Ces différentes composantes augmentent modérément par rapport au réalisé 2025 (5 994 k€, + 58 k€), sous l'effet des charges d'intérêts dues au nouvel emprunt (+ 16 k€) et au reversement de la taxe ci-avant mentionnée aux Communes (+ 36 k€).

Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont inscrites au budget primitif 2026 pour 15,28 millions d'euros (19,29 millions d'euros de recettes de fonctionnement totales après prise en compte de l'excédent de fonctionnement 2025 pour 3,94 millions d'euros et des amortissements de subventions pour 0,06 million d'euros).

Les atténuations de charges (chapitre 013), comprenant les remboursements sur arrêts maladie, se contracteraient à 45 k€ (- 30 k€ ; conforme au ROB).

Les produits des services (chapitre 70) seraient en légère augmentation de + 85 k€ par rapport aux réalisations 2025, à 2 235 k€ (conforme au ROB), sous l'effet de la progression des redevances d'ordures ménagères (recette neutralisée en dépenses : 1 950 k€). Les autres recettes attendues portent principalement sur les refacturations de charges aux budgets annexes (241 k€) et les provisions pour charges sur loyers des maisons de santé (28 k€).

La fiscalité (chapitres 73, 731 et 74) serait marquée par plusieurs évolutions :

- Evolution des valeurs locatives de + 0,8 %, conformément au calcul défini depuis 2018, à l'article 1518 bis du Code Général des impôts, soit le taux correspondant à la variation de l'indice des prix à la consommation harmonisé du mois de novembre 2025 (IPCH). Les bases applicables à la taxe foncière et à la taxe d'habitation seraient ainsi revalorisées de + 0,8 %. Conformément aux orientations budgétaires débattues le 27 janvier 2026, le budget primitif 2026 prévoit le maintien des taux de fiscalité directe locale sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (4,75 %), la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (13,99 %), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (2,30 %) et la cotisation foncière des entreprises (22,50 %).
- La fermeture de deux établissements industriels devrait entraîner une perte de base sur la cotisation foncière des entreprises.
- La compensation versée pour les réductions de bases des établissements industriels serait diminuée dans la limite de 2 % des recettes réelles de fonctionnement nettes d'atténuations de produits (niveau 2024)
- Les fractions de TVA, versées en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, et de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, ne seront pas actualisées, et resteront au niveau de 2025.

Les bases fiscales prévisionnelles seront communiquées, comme chaque année, à compter du mois de mars. A titre indicatif, après simulation avec le maintien des taux envisagé à l'issue du débat d'orientations budgétaires, les bases et produits fiscaux escomptés, et inscrits au budget, seraient les suivants :

	BASES FISCALES	
	2025	2026 (projection)
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1 196 000 €	1 206 000 €
<i>Evolution en €</i>	-174 182 €	10 000 €
<i>Evolution en %</i>	-12,7%	0,8%
Taxe foncière propriétés bâties	23 596 913 €	23 880 000 €
<i>Evolution en €</i>	517 473 €	283 087 €
<i>Evolution en %</i>	2,2%	1,2%
Taxe foncière propriétés non bâties	1 556 091 €	1 569 000 €
<i>Evolution en €</i>	-184 431 €	12 909 €
<i>Evolution en %</i>	-10,6%	0,8%
Cotisation foncière des entreprises	9 117 965 €	8 932 000 €
<i>Evolution en €</i>	176 165 €	-185 965 €
<i>Evolution en %</i>	2,0%	-2,0%

	PRODUITS FISCAUX	
	2025	2026 (projection)
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	167 320 €	169 000 €
Fraction de TVA (réforme Taxe d'habitation)	2 575 182 €	2 575 182 €
Fraction de TVA (suppression CVAE)	1 709 139 €	1 709 139 €
Taxe foncière propriétés bâties	1 120 786 €	1 134 000 €
Taxe foncière propriétés non bâties	35 042 €	36 000 €
Cotisation foncière des entreprises	2 051 679 €	2 010 000 €
Taxe additionnelle foncier bâti	16 918 €	17 000 €
Taxe GEMAPI	137 938 €	138 938 €
Taxe sur les surfaces commerciales	258 474 €	264 000 €
Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises		
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	120 671 €	122 000 €
TOTAL PRODUITS FISCAUX	8 193 149 €	8 175 259 €

	ALLOCATIONS COMPENSATRICES	
	2025	2026 (projection)
Compensation taxe d'habitation	1 704 €	2 000 €
Compensation taxe foncière	92 208 €	80 000 €
Compensation CFE	1 436 935 €	1 262 000 €
Compensation CVAE		
Compensation taxe GEMAPI	11 062 €	11 062 €
TOTAL ALLOCATIONS COMPENSATRICES	1 541 909 €	1 355 062 €

SOMME PRODUITS FISCAUX ET ALLOCATIONS COMPENSATRICES	9 735 058 €	9 530 321 €
---	--------------------	--------------------

Les recettes fiscales et allocations compensatrices devraient se contracter de 205 k€ par rapport à 2025, soit 9 530 k€, principalement avec la réduction des allocations compensatrices (impact de la loi de Finances), et les pertes de bases de CFE anticipées avec la fermeture des 2 établissements industriels.

Les autres produits fiscaux diminueraient de – 30 k€ à 290 k€, principalement avec la réduction des rôles fiscaux supplémentaires.

La DGF diminuerait légèrement de – 5 k€ à 1 623 k€, avec la dynamique de la dotation d'intercommunalité (+ 47 k€) et l'écrêtement de la dotation de compensation (- 53 k€).

Le FPIC tiendrait compte d'une répartition du fonds net de prélèvement à 10 % vers la Communauté de Communes (45 k€), clé de répartition appliquée depuis 2023, soit 164 k€ de versement et 119 k€ de prélèvement en dépenses.

Les recettes de subventions sur projets et actions continueraient à progresser, à **937 k€** (contre 699 k€ en 2025). La prise en charge des frais de géoréférencement des réseaux d'eaux pluviales par l'Agence de l'Eau et les communes concernées (190 k€) et les subventions attendues sur l'Atlas de la Biodiversité Intercommunal (47 k€) contribueraient à la dynamique.

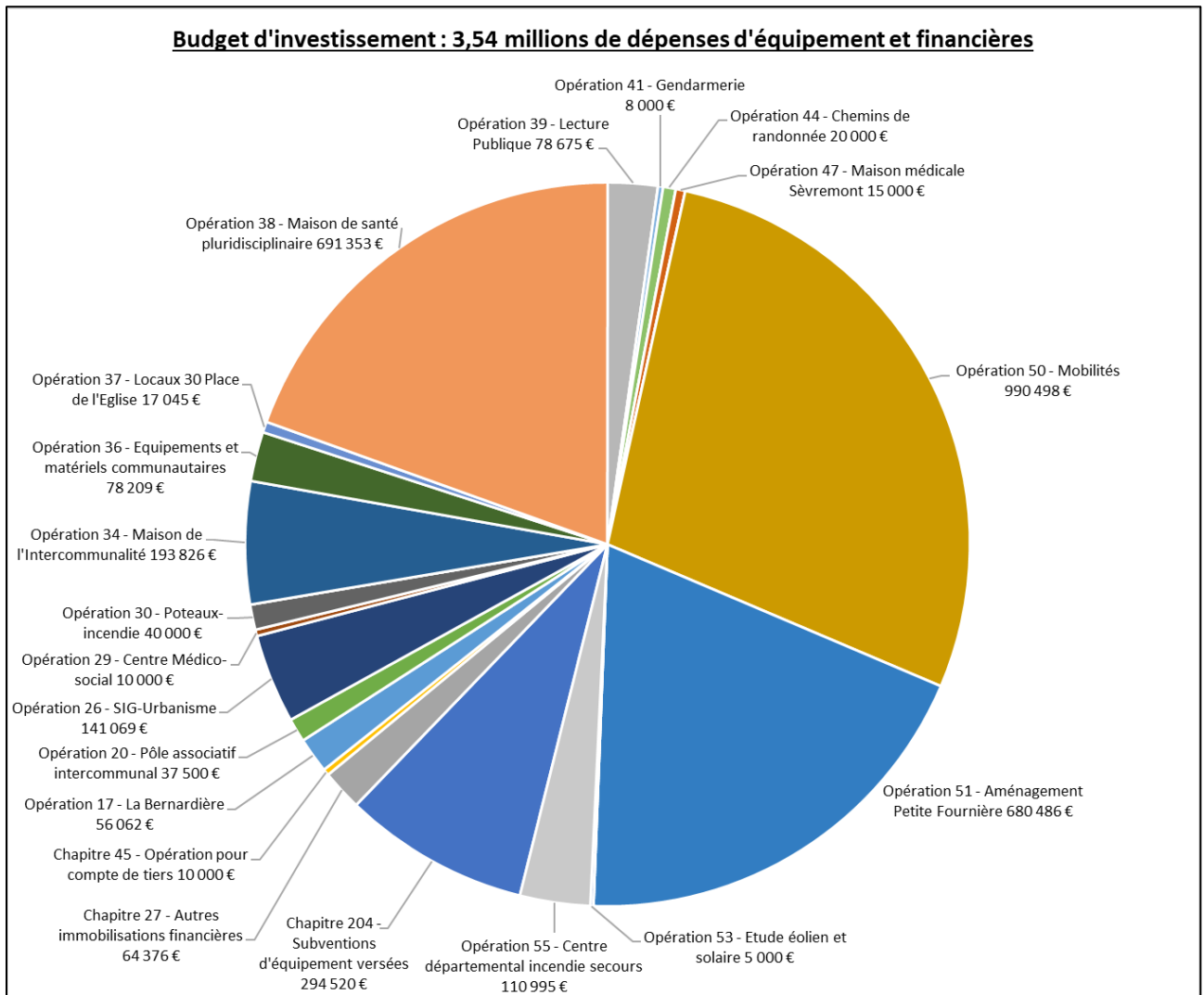
Les autres recettes réelles de fonctionnement (chapitres 75, 76, 77 et 78) progresseraient de + 69 k€ : **454 k€** en 2026 contre 385 k€ en 2025. L'évolution provient principalement des restitutions prévisionnelles d'excédents de deux budgets annexes de zones d'activités vers le budget général inscrites au budget 2026 (98 k€).

B) Programme d'investissement

Dépenses d'investissement

Le rapport d'orientations budgétaires tablait sur un programme d'investissement de 3,49 millions d'euros sur 2026 (avec restes à réaliser). L'ajustement des restes à réaliser 2025, plus importants que prévu, portent **le budget d'investissement à 3,54 millions d'euros** (0,84 millions de restes à réaliser + 2,70 millions d'euros de crédits nouveaux).

La répartition du budget d'investissement par opération est la suivante (avec restes à réaliser) :



En dépenses d'investissement, seront également compris le remboursement du capital des emprunts (379 k€), les amortissements de subventions (68 k€) portant le budget total des dépenses d'investissement à 3 990 k€.

Recettes d'investissement

Figurent au budget primitif 2026, 1 925 k€ de recettes d'équipement ou financières :

- recettes de subventions 640 k€ (dont 456 k€ pour l'extension de la maison de santé, 111 k€ sur le plan de mobilités, 45 k€ sur l'extension de la maison de l'Intercommunalité, 27 k€ sur les travaux de la Maison de la Vie Rurale)
- FCTVA (10 k€ : restant à percevoir pour les dépenses de l'année 2025)
- restitution d'une part de la subvention d'équipement versée au Centre Aquatique en 2018 (100 k€ ; deuxième versement après celui opéré en 2025)
- restitution de l'avance financière par le budget annexe parc d'activités de la Gare, dans l'hypothèse d'une clôture du budget annexe d'ici fin 2026 (80 k€)
- convention avec les communes pour les négociations foncières (10 k€)
- cessions de matériels et biens immobiliers (85 k€)
- mobilisation de l'emprunt voté en 2025 (1 000 k€)

Le budget d'investissement (3 989 k€) sera financé par les prélèvements en provenance de la section de fonctionnement (1 727 k€ : amortissements et virement entre sections), la reprise de l'excédent d'investissement 2025 (337 k€) et des recettes d'équipement et financières décrites précédemment (1 925 k€).

Le budget 2026 relatif au budget général, comprendra cependant un suréquilibre prévisionnel de 3,18 millions d'euros (section de fonctionnement) qui pourra être mobilisé pour financer le plan pluriannuel d'investissement après 2026.